

## Programme de Doctorat

### Directives sur les thèses par série d'articles

*Veillez si nécessaire vous référer aux directives des thèses par série d'articles spécifiques à votre programme d'étude.*

Chaque département peut offrir aux étudiants en doctorat la possibilité de rédiger une thèse sous la forme de trois articles ou plus.

Si tel est le cas, les étudiants concernés doivent se conformer aux directives ci-après:

- La thèse de doctorat doit comporter un minimum de trois articles qui doivent être soit déjà publiés, soit être évalués de qualité suffisante pour être acceptés pour publication dans des revues à comité de lecture notées A ou B dans la liste de l'Institut (se renseigner auprès du département).
- Au moins un des articles doit être rédigé par l'étudiant en tant que seul auteur.
- Dans le cas des articles co-rédigés, la contribution de l'étudiant en doctorat doit être substantielle. L'étudiant doit décrire, dans une note séparée et signée par les autres co-auteurs, la teneur de sa contribution personnelle.
- Les membres externes du jury de thèse ne peuvent être choisis parmi les co-auteurs d'articles présentés à la soutenance de thèse. Les membres internes du jury qui sont co-auteurs d'un ou plusieurs article(s) rédigeront un rapport d'évaluation et participeront à la soutenance orale. Ils ne participeront toutefois ni aux délibérations ni à la décision finale quant à la note ou mention octroyée à l'étudiant. Le cas échéant, le responsable du département désignera un autre enseignant (qui n'est co-auteur d'aucun des articles) comme membre additionnel du jury. Ce dernier participera à la délibération et à l'attribution de la note.
- Les directives pour la soutenance du mémoire préliminaire de thèse (MPT) s'appliquent aux thèses par série d'articles, *mutatis mutandis*. Même dans les cas où le MPT se concentre avant tout sur un seul article, le candidat au doctorat doit fournir une vue d'ensemble de la recherche envisagée pour chacun des articles.

Approuvées par le Comité académique le 15 mars 2016

*La version anglaise fait foi.*